

Question orale jointe de Mme Nagy sur « la stérilisation des pigeons »

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Il y a une quinzaine de jours, la presse faisait état des méthodes brutales utilisées par le sous-traitant de la Ville de Bruxelles pour stériliser les pigeons. Le chaponnage sans anesthésie est pourtant interdit en Belgique depuis 2001. Le groupe d'action GAIA déplore cependant cette pratique sur environ 3.000 pigeons chaque année. Dans ma question écrite datée du 2 novembre dernier, je vous interrogeais sur l'appel d'offres lancé par la Ville pour lutter contre la prolifération des pigeons et clôturé le 4 novembre. Vous ne m'avez pas répondu quant à savoir s'il avait été attribué et, dans l'affirmative, à qui ? Comptez-vous reconduire le contrat avec la société parisienne Sacpa ? L'alternative avancée par GAIA, face aux méthodes brutales (et illégales en Belgique) que subissent les pigeons aujourd'hui, consiste en l'installation de pigeonniers contraceptifs permettant le contrôle des naissances. Diverses expériences plus respectueuses sont menées dans d'autres grandes villes. Je suis consciente que ces pigeonniers représentent un coût certain. Toutefois, les chiffres avancés par la Ville et par GAIA divergent, tant sur le prix des pigeonniers que sur leur nombre nécessaire. Une rencontre a finalement été organisée avec GAIA. Un accord a-t-il été dégagé sur ces deux points ? La Ville peut-elle continuer de travailler avec une société étrangère qui utilise une méthode illégale en Belgique ? Un vétérinaire a-t-il été envoyé à Paris pour vérifier les conditions de stérilisation ? Dans l'affirmative, quelles ont été ses conclusions ? N'est-il pas envisageable de réétudier les possibilités offertes, cela en collaboration avec GAIA ?

**Question orale de M. Peters concernant « la castration à vif des pigeons
bruxellois »**

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Peters.

M. Peters.- Qu'ai-je lu dans la presse ? La Ville de Bruxelles qui se veut, et cela se voit au travers de plusieurs initiatives, un modèle dans la défense des droits de l'homme, se permet de martyriser des animaux ! Je veux, bien entendu, parler des pigeons, dont on dit qu'ils sont attrapés, puis castrés à vif et, éventuellement, en cas de survie, relâchés dans la nature. À juste titre, l'association de protection des animaux GAIA s'est révoltée contre cet état de fait et a manifesté sa réprobation. À cela, la Ville de Bruxelles, par le biais de son échevin responsable, a répondu d'une façon pour le moins étrange...

« Soit on castré les pigeons sans endormissement, avec les souffrances que vous pouvez imaginer pour l'animal qui, je vous le rappelle, est un être vivant, soit on l'installe dans un pigeonnier à 25.000 € pour 160 pigeons, soit 781 € par pigeon...

Et pour l'ensemble des 8.000 pigeons bruxellois, cela coûterait 1.250.000 € », ajoute M. Ceux.

Quelle belle alternative... Le Hilton, la castration à vif ou une surprise. Mais la surprise, c'est qu'il n'y a pas de Hilton ! À Bruxelles, on se bat peut-être pour les droits de l'homme, ce qui est noble et important, mais pour les droits des animaux,

on a vu mieux et pas bien loin. Je rappelle aussi que l'article 1 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection animale stipule bien que « nul ne peut se livrer sciemment à des actes qui ont pour but de faire périr inutilement un animal ou de lui causer inutilement une mutilation, une lésion ou des souffrances ». Et l'article 15 d'ajouter même, en ce qui concerne l'euthanasie d'un vertébré, qu'il ne peut être mis à mort sans anesthésie ou étourdissement. Enfin, l'article 18 est

encore plus clair en énonçant qu'aucune intervention douloureuse sur un vertébré ne peut être effectuée

sans anesthésie. Bref, on ne peut opposer un mercantilisme étroit à la souffrance humaine ou animale. Lamartine disait : « Le cynisme me sidère, car entre la cruauté envers l'homme et la cruauté envers l'animal, il n'y a de différence que la victime. »

Ne serait-il pas possible, monsieur le Président, de trouver un juste milieu entre ces alternatives extrêmes ? Je sais qu'en ville, les pigeons apportent leur lot de nuisance et qu'il importe de les gérer comme bien d'autres animaux errants. Je crois cependant, commençant à connaître les intentions des vétérinaires de Bruxelles férus de protection animale, qu'il est possible d'endormir facilement ces animaux avant de procéder à la castration. Les pigeonniers de luxe, tels que vous les présentez, avec

chambre individuelle et, pourquoi pas, robinetterie dorée, pourraient être remplacés par des abris peut-être plus artisanaux, peut-être fabriqués par des jeunes de la Ville dans le cadre d'un grand projet de menuiserie, par exemple. Même si d'autres solutions plus performantes, mais plus coûteuses, existent, je viens de vous en proposer deux plus économiques et, en tout cas, nettement plus humaines et proches de nos valeurs que ce que nous avons pu lire dans la presse. En outre, une thèse vétérinaire spécialisée a rendu un jugement sévère sur votre solution chirurgicale, en plus de l'absence ou de l'insuffisance de l'anesthésie. D'abord, elle génère un taux de mortalité de 10 % ; ensuite, elle ne peut être globalement efficace que si 85 % des animaux d'une population donnée sont stérilisés, ce qui est loin d'être le cas ! Monsieur le Président, derrière la poudre aux yeux et le prétendu intérêt pour la protection animale de votre échevin apparaît une improvisation coupable. S'il vous plaît, demandez-lui d'élargir sa vision de la protection animale pour offrir des alternatives plus douces, plus légales et plus respectueuses de leur condition.

**Mondeling vraag van mevrouw Ampe betreffende de sterilisatie van
verwilderde duiven**

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, ik heb, net als de dierenrechtenorganisatie Gaia, ook het YouTube-filmpje gezien waarop de duiven zonder verdoving gecastreerd of gesteriliseerd worden. Het ziet er allemaal nogal gruwelijk uit. Ik weet wel dat verwilderde duiven heel wat overlast bezorgen en dat het nodig is om daar iets aan te doen zodat ze zich niet ongebreideld zouden voortplanten, maar ik kan mij toch inbeelden dat er anno 2011 andere manieren bestaan om dat op een meer respectvolle en diervriendelijke manier te doen.

Ik zou in de eerste plaats graag willen weten of dat bewuste filmpje wel de correcte situatie weergeeft want men is er natuurlijk nooit zeker van dat de filmpjes die op het internet verschijnen wel degelijk overeenstemmen met de realiteit.

Ik zou ten tweede ook nog graag weten of er een procedure bestaat om die duiven te steriliseren en of die procedure medegedeeld is geweest aan de stad Brussel.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Oldenhove de Guertechin.

Mme Oldenhove de Guertechin.- La presse a évoqué la méthode utilisée par la Ville de Bruxelles pour réduire la population des pigeons et, donc, lutter énergiquement contre les nuisances générées par ces volatiles : déjections, souillures et traces de nourrissage intempestif. Plusieurs méthodes existent, mais aucune ne semble parfaite. L'efficacité des graines contraceptives n'est guère convaincante. Cette technique est longue et onéreuse, et ne peut être interrompue ; en outre, elle requiert un entretien régulier et le risque existe que d'autres oiseaux se nourrissent desdites graines. Une autre méthode, qui me semble assez propre, est la stérilisation définitive. Elle consiste en une petite

opération d'exérèse des organes génitaux par le biais d'une courte incision. Sur les vidéos, les pigeons semblent anesthésiés. L'opération est propre, définitive et efficace.

Comment procède la Ville de Bruxelles en cette matière ?

Quels sont les impacts de la méthode choisie sur la population des pigeons ?

Comment assure-t-on son suivi ?

GAIA a publié une vidéo qui montre les souffrances des pigeons, mais est-il démontré que ces pigeons proviennent de la Ville de Bruxelles ?

Pouvez-vous nous garantir que ces pigeons sont traités avec respect, notamment qu'ils sont anesthésiés avant l'opération ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Je remercie les intervenants qui me permettront ainsi de mettre les choses au point.

La maîtrise des populations de pigeons en zone urbaine est un sujet qui a fait l'objet de nombreux articles et controverses. Différents moyens sont utilisés par les municipalités : capture et euthanasie, moyens barbares combattus à juste titre par les associations de protection des animaux ; filets de protection et pics placés sur les bâtiments publics, peu efficaces et entraînant la mort des pigeons prisonniers des filets ou blessés ; interdiction de nourrissage, difficile à faire respecter ; stérilisation soit par intervention chirurgicale soit par graines contraceptives.

Il est constaté que les pigeons se reproduisent beaucoup plus rapidement s'ils sont peu nombreux. Au bout d'un certain temps, la concentration d'individus redevient aussi élevée qu'avant capture et euthanasie, et tout est à refaire. La stérilisation des pigeons est présentée comme une formule plus efficace, car elle permettrait de limiter les populations sans les tuer. La Ville, depuis des années, recourt à la stérilisation chirurgicale et dépense un montant annuel de 40.500 € pour la capture et la stérilisation des pigeons. Je rappelle que cette méthode a été instaurée en 2004 par un échevin ECOLO compétent, cela dans un Collège

auquel M. De Lille participait... Ces opérations réalisées par une société spécialisée agréée en France apportent une garantie indiscutable, tant d'un point de vue éthique que réglementaire. En effet, aucun animal n'est opéré sans administration préalable d'un anesthésiant. La méthode n'est donc pas illégale. Les images prises et diffusées par l'association GAIA ne montrent pas des pigeons de la Ville de Bruxelles. Ces animaux ont été filmés le 23 juin 2009, après avoir été capturés à Boulogne-Billancourt. Or, dans son communiqué de presse, GAIA a ajouté que ces opérations avaient été pratiquées pour le compte de la Ville de Bruxelles. En outre, ces images n'ont pas été prises en caméra cachée. GAIA m'avait demandé de pouvoir se rendre compte sur place et de pouvoir filmer. Et je leur ai donné mon accord ! La moindre des choses eût été de contacter le laboratoire et de vérifier ces éléments avant de se faire une opinion. La visite de GAIA s'est donc déroulée le 23 juin à Gennevilliers, dans le plus grand refuge parisien de la société de protection animale, dont l'entreprise titulaire du marché adjudicataire exploite une partie des locaux. Cette technique de stérilisation a donné jusqu'ici des résultats concluants. Les oiseaux ainsi stérilisés occupent la niche écologique au détriment des pigeons féconds, ce qui fait baisser significativement le taux de natalité au km². Les entreprises spécialisées dans cette intervention estiment obtenir une mortalité postopératoire inférieure à 10 %. (L'anesthésie est locale.) C'est dans un souci de transparence de la stérilisation des pigeons et des méthodes opératoires que nous avons donné notre accord à la société française pour qu'elle ouvre ses portes à l'association GAIA, dont les méthodes sont connues. Une technique alternative est effectivement celle des pigeoniers. Mais en offrant aux pigeons nichoirs et nourriture, elle semble accroître leur nombre dans une aire donnée au lieu de le diminuer. Soulignons que ces nichoirs augmentent la quantité de nourriture disponible et le nombre de nidifications. Ces critiques sont pertinentes pour bon nombre de pigeoniers installés actuellement. Il est également difficile d'installer dans une ville suffisamment de pigeoniers pour tous les pigeons

urbains, mais en construire un ou plusieurs permettrait de réduire de façon notable les nuisances causées par ces oiseaux. Ces pigeons constituent une réelle nuisance, il suffit de le constater à l'Hôtel communal de Laeken ou à l'église de la Chapelle. Ladite technique se traduit par des coûts supplémentaires considérables que nous allons analyser. Suite à notre rencontre avec GAIA, nous enverrons un vétérinaire de la Ville de Bruxelles sur place pour dresser rapport. Mes services, qui se sont rendus sur place, n'ont constaté aucune atteinte grave au bien-être animal. Je tiens également compte du rapport des vétérinaires de GAIA. Nous attendons le rapport de nos vétérinaires avant de reconduire éventuellement le contrat qui nous lie à la société actuelle. Dans les prochaines semaines, je proposerai un essai avec un pigeonier. La difficulté réside dans le fait qu'une telle installation doit prendre place en zone urbaine et le plus haut possible, au-dessus des bâtiments.

En résumé, la méthode utilisée actuellement n'est pas illégale. Elle est pratiquée depuis 2004, déjà. Le bon de commande ne sera éventuellement signé qu'une fois analysés les rapports des vétérinaires. Nous allons lancer une expérience de pigeonier. Comme dans le dossier des chats errants, ce Collège abordera la question des pigeons en toute objectivité et de manière constructive.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je note que le marché n'a pas été reconduit et que vous adoptez ainsi une position prudente. Votre rencontre avec l'association GAIA vous a amené à implanter un pigeonier et à envisager des solutions alternatives pour contrer la prolifération des pigeons. Cela me semble intéressant. Je me réjouis également de l'envoi d'un vétérinaire. Selon moi, cette initiative aurait pu être prise plus tôt. Le problème soulevé est que le chaponnage sans anesthésie est interdit par la législation belge et nous devons également nous assurer que la société sous-traitante respecte la règle dans tous les cas. Il est bon que nos interventions aient pu susciter une réflexion sur cette problématique.

M. le Bourgmestre.- La parole est M. Peters.

M. Peters.- Si j'ai bien compris la réponse de l'échevin, GAIA aurait filmé d'autres pigeons pour démontrer que la castration n'était pas pratiquée comme elle devait l'être. Il s'agirait donc d'une intoxication... J'ai plutôt l'impression que l'échevin n'a pas cerné le problème des animaux errants, lorsqu'il en a pris la charge. Cela vaut également pour les chats errants, d'ailleurs. Les animaux errants sont parmi les problèmes à gérer dans une ville, au même titre que beaucoup d'autres. Des lois existent sur la protection animale, qui doivent être respectées. Ce n'est pas parce qu'un dossier n'intéresse pas l'échevin qu'il ne doit pas s'en charger. Il a eu 5 ans pour régler la question ! Et le vétérinaire n'est pas encore parti...

M. le Bourgmestre.- Vous êtes injuste. M. Ceux a rappelé que chez nous, la stérilisation se faisait dans les règles de l'art, avec anesthésie. Il a également rappelé que les images en question ne montraient pas les pratiques telles qu'elles existent dans notre Ville.

M. Peters.- Dans sa réponse, il me semble que l'échevin n'a pas assumé ses responsabilités.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Depuis que j'ai pris mes fonctions, la Ville traite le problème des chats errants, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons sollicité des subsides à la Région et inscrit des montants dans le budget propre de la Ville. Nous collaborons avec des associations qui s'occupent des chats errants, et cela à leur grande satisfaction. Vous êtes donc dans l'erreur sur ce point ! Il est facile de caricaturer. J'ai montré comment travaillait GAIA et je reste sur mes positions. J'ai rencontré cette association et nous avons trouvé un terrain d'entente. Quant au vétérinaire, il s'est déjà rendu sur place, ainsi que le chef du service hygiène.